L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureau : Rue de la Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE, 16 AVRIL 1893.

PETITES ANNONCES

MME JACOBS, 188 Canal, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 23 oct.—dim.

LES personnes voulant se défaire de meubles à siaques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 133 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 avril—3m

DEMANDES.

MME GODIN-M demande des ouvrières et des apprenties. 44 rue Bourbon. 16 avril—1f

ON demande—Une cuisinière blanche. Adresse : Box No 171 rue Race. 16 av—1f

ON demande une bonne française pour causer l'été à la campagne. S'adresser de suite, 72 rue des Français. 16 av—1f

ON désire une lingère, femme seule, sachant tailler et arranger la lingerie, une personne sérieuse, qui devra coucher sur les lieux. Restaurant de la Louisiane, 107 rue Bourbon. 9 avril—1 sem

A VENDRE.

A VENDRE—La maison à trois étages No 42 rue Bourgogne. A. Bandéan, 3 rue Carondelet.

A VENDRE ou à louer—La propriété bien connue et avantageusement située de E. Frappart, connue comme le Frappart House, à Vandeville, Lne, consistant en une cottage meublés complètement pour hôtel ou familles. S'adresser à F. Ribara, Mandeville, Lne. 2 av21—4dim

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Pelican Homestead and Building Ass. H. A. Gisbor, Président, vs Henry Perry.

COUR CIVILE DE PARISH ENORME DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans. No 163-23—Saisie d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honble L. Labatt, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Les dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 1016 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le MARDI, 25 avril 1893, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

A. V. FLOTTE, Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Lne.

15 avril 15 20 25

Justine Hart vs C. W. Nutting.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle Orléans. No 17 277—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 95 rue Royale, entre Conti et St. Louis dans le second district de cette ville, le MARDI 25 avril 1893 à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un piano Dubain No 8940 et un escabeau, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus nommée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. A. D. FORTIER, Constable de Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

12 avril—12 18 25

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Ve Elizabeth Brandner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,691—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Auguste Brandner, fondé de pouvoir de Dr H. A. Grabert, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 avril—15 19 23

Succession de Mme James H. Carriere.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 38,241—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Louis E. Tyler, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 avril—15 19 23

Succession de Mme Ve Elizabeth Richard, née de Jean Marie Sabatier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,210—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. Dupuy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

11 avril—11 15 20

Succession de Robert et Ellen Barry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 36,561—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Francis Scullin et Peter Daley, exécuteurs et administrateurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

8 avril—8 12 17

Succession de John H. McGinty.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 38,162—Division B—Attendu qu'Elizabeth McGinty, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de obtenir des lettres d'administration dans la succession du feu John H. McGinty décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qu'il peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

7 avril—7 11 16

Succession de Mathias Huber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,218—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gottlieb Huber, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

7 avril—7 11 16

AVIS AUX CREANCIERS

E. A. Tylers Son vs ces Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,872—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Louis E. Tyler, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 avril—15 19 23

Succession de Mme James H. Carriere.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 38,241—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Louis E. Tyler, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 avril—15 19 23

Succession de Mme Mary Walker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,218—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. Dupuy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

11 avril—11 15 20

Succession de Robert et Ellen Barry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 36,561—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Francis Scullin et Peter Daley, exécuteurs et administrateurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

8 avril—8 12 17

Succession de John H. McGinty.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 38,162—Division B—Attendu qu'Elizabeth McGinty, a présenté une pétition à la Cour à l'effet de obtenir des lettres d'administration dans la succession du feu John H. McGinty décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qu'il peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

7 avril—7 11 16

Succession de Mathias Huber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,218—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gottlieb Huber, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

7 avril—7 11 16

AVIS AUX CREANCIERS

E. A. Tylers Son vs ces Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,872—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Louis E. Tyler, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

15 avril—15 19 23

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 15 AVRIL—CLASSE No 189
Tirage de 4 heures P. M.

73	3	76	26	9	51	25	78	63	27	2	53	10 —

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les quotidiens journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature

Ce 15 avril 1893—4 heures P. M.

J. A. A. ROUMEZAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plus grands tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un VOTE POPULAIRE ÉNORME sa franchise a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

Capital action..... $1,000,000

ATTENTION.

Après le 1er janvier 1894, aucun tirage devant lieu à Puerto Cortes, Honduras Amérique Centrale, d'après et en vertu d'un contrat pour vingt et quinze ans avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu mensuellement comme auparavant. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.

PAUL CONRAD, Président.

Les grands tirages extraordinaires qui lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples qui lieu tous les autres dix mois de l'année, sont sous la surveillance et l'Académie de Musique de la Nouvelle-Orléans.

Recommandé depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt nement des lots, attestée ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par ces présentes, que notre confiance à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, sous ce dernier ment, sont bien avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons fac-simile de nos signatures.

COMMISSAIRES.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semestriels. Le Gén. Beauregard, toutes les fois qu'il était à la ville a toujours désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages.

Nous nensignés Banques et Banquiers payeurs de tous les lots payés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

E. M. WALMSLEY, Pres La Nat Bank
J. H. OGDEN, Sr. Pr. State N. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00 —A— L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 9 MAI 1893

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de ...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de ...	20,000, ...	20,000
1 Lot de ...	10,000, ...	10,000
1 Lot de ...	5,000, ...	5,000
2 Lots de ...	2,500, ...	5,000
5 Lots de ...	1,000, ...	5,000
25 Lots de ...	300, ...	7,500
100 Lots de ...	200, ...	20,000
200 Lots de ...	100 ...	20,000
350 Lots de ...	60, ...	21,000
500 Lots de ...	40, ...	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de $100, soit	.....	$10,000
100 Lots de 60,	.....	6,000
100 Lots de 40,	.....	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $20, soit	.....	$19,980
999 Lots de 20,	.....	19,980
3,434 Lots ce montant à	.....	$265,460

PRIX DU BILLET:
Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPÉCIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR VOIE EXPRESS A NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES.

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.

Adresses à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Bonnes Endresses en plein et faites la signature lisible.

La Compte ayant passé des lois défendant le service de la Sixième Loterie des Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localité après chaque tirage au nombre voulu, par Express, même frais ancienne.

En achetant un Bit et de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté le 2 mai de l'année 1892, jusqu'au 2 septembre 1893, à raison d'un loyer mensuel de $5.00 par mois.

2° Et au cas où le bail ci-dessus ne se verifierait pas à une place sûre, on offrira en vente le droit du défendeur d'occuper le dit local de la date de la vente jusqu'au 30 septembre 1893.

(Le montant de ses propriétaire ayant été payé en plein jusqu'au 30 septembre 1893.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

8 avril—8 11 14 15

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Manufacture Complète de Meubles de Vitrier, et Bicoche, annexé Boîtes à Bière.

Miles Rosa et Eliza Bock vs George Davis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 38,901—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 25 avril 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

A mon entrepôt, rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres :

Un lot comprenant de bavette, miroir et étagère derrière la bavette, boîte à bière, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

14 avril—14 20 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente sur le shérif civil de propriété de Simon rue Pauflarre entre Camp et Magazine, la rue à l'arrière étant la rue Calliope.

Charles F. Belden vs ces créanciers, No 35,966.

Eureka Homestead Society vs Charles H. Holden, No 37,175.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu et signé 2 avril 1893, dans l'affaire ci-dessus mentionnée et d'un writ de fieri facias contre Charles M. Holden dans l'affaire secondement mentionnée, me deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI 17 mai 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le District de cette ville, désigné par le No 7 de l'Ilot No 146 borné par les rues Chestnut, Jackson, Elmira et Honeyset, mesurant 32 pieds 3 pouces de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage connu par le numéro 106 rue Chestnut, ayant galerie de façade, 6 chambres, etc.

Le tout tel que ce lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 7 de l'Ilot No 146 borné par les rues Chestnut, Jackson, Elmira et Honeyset, mesurant 32 pieds 3 pouces de face à la rue Chestnut, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Un tiers en plus comptant au gré des acquéreurs, le balance en 1 et 2 ans, à un et deux ans de crédit, avec intérêt à 8 pour cent par an et toutes les charges usuelles de garantie. Les droits de mutation et tous les accessoires d'enregistrement faisant partie du prix de l'adjudication et un dû de 10 pour cent comptant du prix de l'enchère sera requis pour faire la vente.

Actes de ventes aux frais des acquéreurs, par devant W. W. Seymour, notaire.

8 avril—8 12 19 26—mai 3 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et autres effets, meubles de salon, salle à manger et de Chambre à coucher.

A l'encan.

Succession de Mme Mary Ellen Leary.

No 38,035—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JOHN H. O'CONNOR, Encanteur—Bureau No 56 rue Carondelet. VENDRE DI 28 avril 1893, à 11 heures A. M., au local No 166 rue Chestnut, en vertu d'un ordre de Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C en date du 12 avril 1893, je vendrai à l'encan—

Les meubles de maison et autres effets que contient la résidence No 166 rue Chestnut, savoir : Tout le mobilier, conformément à un inventaire déposé à la cour.

Conditions de la vente—Comptant avant l'enlèvement.

8 avril—8 12 19 26 28

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

STOCKS--STOCKS

Succession de John V. Moore.

—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 36,479

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau, No 14 rue Carondelet—JEUDI, 20 avril 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement en l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour ci-dessus, Division B, en date du 29 mars 1893, dans la succession mentionnée ci-dessus, les valeurs décrites ci-après :

1° Mille actions du fonds capital de Bon Homme Mining Co.

2° Quatre actions du fonds capital de la Compagnie de Téléphone de la Nouvelle-Orléans.

3° Cent vingt-cinq actions du fonds capital du Southern Mineral Land Co.

4° Deux actions du fonds capital du New Orleans Cotton Exchange.

5° Une action du fonds capital du Times-Democrat Building Co. de la Nouvelle-Orléans.

6° Une action du fonds capital du Southern Athletic Club de la Nouvelle-Orléans.

7° Quinze actions du fonds capital du Louisiana National Bank de la Nouvelle-Orléans qui seront réglées à raison de 90 des cents par action, plus une moitié, et vendues au plus offrant et dernier enchérisseur.

8° Six actions du New Orleans Warehouse &c., pour cinq mille cinq cents piastres ($5,500) payée pour des appels faits sur souscription au fonds capital.

9° Neuf actions du fonds capital du Chambers, Roy & Co., Limité, de la Nouvelle-Orléans.

10° Six demi-barils de Vert de Paris pesant environ quinze cent seize livres (1516.)

Conditions—Comptant sur les lieux.

8 avril—8 9 15 jusqu'à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Liqueurs, Cigares, Comptoirs, étagères, faïence, etc.

Edward E. Sweeney vs. ses créanciers.

No 36,029—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ALBERT PAUL, encanteur — Au Frère No 159 rue de la Commune—Le MERCREDI 26 avril 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Philippe, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 3 mars 1893, je vendrai, au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant, les valeurs ci-dessous décrites, savoir :

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, située dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilot No 115, borné par l'Avenue Napoléon, les rues Tchoupitoulas, Berlin et Annonciation, désignée comme les Nos 1 et deux et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Le dit lot No un portant sur l'angle de l'Avenue Napoléon et la rue Tchoupitoulas. Les bâtisses consistent en une grande bâtisse à deux étages avec mansarde, subdivisée en deux magasins au bas et résidence en haut, avec galerie extérieure séparée. Les chambres du magasin sont spacieuses, bien installées, avec jolies et confortables installations.

Les étages supérieurs contiennent plusieurs chambres bien ventilées, confortables et élégantes devant offrir de bonnes recettes, cuve, etc. Le location est spécialement bonne pour affaires, réputé comme un des meilleurs emplacements dans le Sixième District, dans un quartier bien peuplé et s'améliorant tous les jours, les étages sont loués pour un prix de 1,000 par mois, et le tout bien pris, et formant un magnifique ensemble pour des chambres garnies ou pension privée, elle se trouve en commencement de chemin de fer électrique de l'avenue Napoléon et chemin de fer Tchoupitoulas passe devant.

Conditions de la vente—Un tiers en plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, au bénéfice garantie, privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final. La propriété doit être assurée et la police faite payable aux ordres des bénéficiaires hypothécaires pour le montant dû sur la propriété. Ensemble avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer le paiement des dits billets.

Actes de vente par devant Geo C. Préot, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devront assumer les taxes dues en 1893, et le prix de loyer des actes notariés sera réglé au jour de la vente.

Les droits de mutation et tous les accessoires d'enregistrement faisant partie du prix de l'adjudication et un dû de 10 pour cent comptant du prix de l'enchère sera requis pour faire la vente.

Actes de ventes aux frais des acquéreurs, par devant W. W. Seymour, notaire.

8 avril—8 15 22 29—6 10 mai

PAR CHARLES D. STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété résidence de choix dans le Cinquième District de cette ville.

Charles Fox vs Mme Mary Ellen Leary et le Dépôt du Chemin de Fer Electrique jusqu'à ce nouveau Chemin de Mississippi.

Succession de Bartholomew Guillot.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 38,270.

PAR CHARLES D. STUART, Encanteur—Bureau No 68 rue Camp—MERCREDI, 17 mai 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une moitié indivise du droit, titre, intérêt possession légitimes et demande à un certain lot de terre avec tout ce qui se trouve situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Lavergne, Bartholomew, et l'Ilot No 18, et mesurant 34 pieds 7 pouces de face à la rue Bartholomew sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acte de vente passera devant Geo. H. Seymour, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur. Le quel devra payer tous les droits de mutation et tous les droits et taxes dues et exigibles en 1893. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour faire la vente.

1 avril—13 19 26—mai 5 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Francis J. Roth et Mme Mary Ursula Roth.

No 36,277.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 10 mai 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, le propriété décrite ci-après, à savoir :

Un certain lot de terre, dans le Sixième District de cette ville, borné par l'avenue Henry Clay, les rues Laurel, Annonciation jusqu'à 100 pieds de la rue Webster, mesurant 324 pieds 7 pouces 2 lignes sur l'avenue Henry Clay, 325 pieds sur la rue Webster, 237 pieds 6 pouces 2 lignes sur la rue Laurel, 334 pieds 6 pouces 3 1/4 lignes sur la rue Annonciation, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et le balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de garantie. 10 0/0 devront être payés comptant sur les lots et les droits seront les taxes de 1893 en entre du prix d'adjudication.

Acte de vente par devant Ernest Commagère, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

26 mars—26—2 9 16 23 26 avril

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE ATTRAYANTE.

Propriété d'encoignure de valeur.

Propriété d'encoignure de valeur consistant en grande bâtisse en bois à deux étages, composée de 4 ensemble avec mansarde, subdivisée en deux magasins et résidences et occupant les deux grands lots de terre coin de l'avenue Napoléon et de la rue Tchoupitoulas, en face de Power House et de l'avenue Napoléon, au pied de départ du New Orleans and Carrollton Electric Railroad Company.

Succession de Mme Letitia McMahon.

No 37,903—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ALBERT PAUL, encanteur — Au Frère No 159 rue de la Commune—Le MERCREDI 26 avril 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Philippe, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 12 avril 1893, je vendrai, au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant, les valeurs ci-dessous décrites, savoir :

Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilot No 117, borné par les rues Chartres, Royal, Lisaudi et Gamory et Egnile, laquelle forme les deux lots de terre numérotés Chartres et Lisaudi, et mesurant 78 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue de Chartres sur 117 pieds 7 pouces et 5 lignes de profondeur.

Ces terrains ont entouré d'une bonne barrière et bien cultivé comme jardin.

Cottage, épicerie et salon.

2° Cinq certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilot No 226 borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Lisaudi et Gamory et Egnile, ensemble avec toutes les améliorations qui y sont élevées, savoir : les Nos 1, 2, 3, 4 et 5, lesquels sont connus comme suit :

L'ensemble des lots 1, 2 et 3 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 4 lignes. Le lot No 1 formant le coin des rues Dauphine et Lisaudi. Les lots No 4 attenant au lot No 3 mesure 26 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 159 pieds 11 pouces et 1 ligne et demie, et 26 pieds 6 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond.

Le lot No 5 attenant aux lots Nos 1, 2 et 3 dans le fond et mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Lisaudi sur une profondeur de 90 pieds, le lots plus ou moins, chaque arbusse sur le devant.

Les améliorations consistent d'un cottage en bois couvert en ardoises, occupant comme épicerie, salon et résidence, ayant 4 chambres en plus, deux citernes, petits hangars et les chars à bases devant et rapportant $18 par mois.

Deux terrains pour bâtir.

3° Deux certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilot No 226, bornés par les rues Fleud, Dauphine, Bourgogne et Andry, désignés par les No 14 et 15, lesquels se touchent et mesurent chacun 31 pieds 4 pouces de face à la rue Fleud sur une profondeur de 130 pieds, entre lignes parallèles, sur lesdits lots sont de vieilles cabanes, rapportant $6 par mois.

Toutes les mesures ci-dessus sont, plus ou moins et au plus offrant enchérisseur, d'après les plans qui peuvent être vus au bureau de la vente.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et le balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de garantie. 10 0/0 devront être payés comptant sur les lots et les droits seront les taxes de 1893 en entre du prix d'adjudication.

Actes de vente par devant Ernest Commagère, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

26 mars—26—2 9 16 23 26 avril

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Troisième District.

Un emplacement de choix pour jardin, coin Chartres et Lizardi, ayant à peu près 80 à 120 pieds.

Une grocerie et salon de choix, coin Dauphine et Lizardi,

Avec cinq lots de terre.

Deux terrains pour bâtir, rue Flood, près Dauphine,

Dans l'affaire de la Succession de Marie Bordes, épouse défunte de Lizier Poueh—Dossier No 33,790.

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet.—MERCREDI, le 26 avril 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 et 76 rue St-Charles, entre Gravier et Lafayette, en vertu d'un ordre de, et conformément à un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 10 avril 1893, je vendrai à l'encan, au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant, les valeurs ci-dessous décrites, savoir :

1° Mille actions du fonds capital de Bon Homme Mining Co.

2° Quatre actions du fonds capital de la Compagnie de Téléphone de la Nouvelle-Orléans.

3° Cent vingt-cinq actions du fonds capital du Southern Mineral Land Co.

4° Deux actions du fonds capital du New Orleans Cotton Exchange.

5° Une action du fonds capital du Times-Democrat Building Co. de la Nouvelle-Orléans.

6° Une action du fonds capital du Southern Athletic Club de la Nouvelle-Orléans.

7° Quinze actions du fonds capital du Louisiana National Bank de la Nouvelle-Orléans qui seront réglées à raison de 90 des cents par action, plus une moitié, et vendues au plus offrant et dernier enchérisseur.

8° Six actions du New Orleans Warehouse &c., pour cinq mille cinq cents piastres ($5,500) payée pour des appels faits sur souscription au fonds capital.

9° Neuf actions du fonds capital du Chambers, Roy & Co., Limité, de la Nouvelle-Orléans.

10° Six demi-barils de Vert de Paris pesant environ quinze cent seize livres (1516.)

Conditions—Comptant sur les lieux.

8 avril—8 9 15 jusqu'à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Liqueurs, Cigares, Comptoirs, étagères, faïence, etc.

Edward E. Sweeney vs. ses créanciers.

No 36,029—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ALBERT PAUL, encanteur — Au Frère No 159 rue de la Commune—Le MERCREDI 26 avril 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Philippe, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 3 mars 1893, je vendrai, au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant, les valeurs ci-dessous décrites, savoir :

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Lavergne, Bartholomew, et l'Ilot No 18, et mesurant, par plus ou moins, 34 pieds 7 pouces de face à la rue Bartholomew sur une profondeur de 67 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'une résidence deux étages dépendant de la numérotation municipale 48 rue Bartholomew.

Conditions—Comptant. L'acte de vente passera devant Geo. H. Seymour, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur. Le quel devra payer tous les droits de mutation et tous les droits et taxes dues et exigibles en 1893. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour faire la vente.

1 avril—13 19 26—mai 5 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Liqueurs, Cigares, Comptoirs, étagères, faïence, etc.

Edward E. Sweeney v